

LA REDEVANCE AUTOROUTIÈRE EN AUTRICHE

I / Vignette autoroutière

Qui doit l'avoir ?



Les voitures particulières, motos et camping-cars légers de moins de 3.5 t. Au-delà de ce poids, les véhicules sont soumis au dispositif Go Box.

Où s'applique t-elle ?



Elle est obligatoire pour circuler sur la majorité des autoroutes et voies rapides.

Quelques tronçons en sont exonérés depuis le 15/12/2019.(cf. <https://www.asfinag.at/maut-vignette/vignette/#lg=...>)

Combien en existe-t-il ?



- Il existe une vignette pour les véhicules automobiles, camping-cars, voitures avec remorque ou caravane.
- Une autre pour les motocyclettes et les véhicules à 3 roues.

La vignette peut être annuelle, pour 10 jours ou 2 mois.

Où coller ma vignette ?



La vignette numérique n'a pas besoin d'être collée sur le pare-brise. Seule la vignette papier doit être apposée sur le véhicule, comme suit :

- **Pour les véhicules automobiles et camping-cars**, elle doit être collée sur le pare-brise de manière visible de l'extérieur.
- **Pour les motos et véhicules à 3 roues**, elle doit être placée de manière visible sur une partie non amovible.

Est-il possible de bénéficier d'une vignette électronique ?



Oui, une version dématérialisée de la vignette existe depuis 2018.

Lors de sa commande en ligne, il vous faudra compléter des informations et procéder à son règlement afin que les autorités autrichiennes vous adressent par retour de mail votre vignette numérique. Celle-ci ne sera pas à coller sur votre pare-brise. Il vous faudra simplement conserver le justificatif de commande, le temps de la validité de votre vignette.

Si je tracte une remorque, me faut-il plusieurs vignettes ?



Non, si vous tractez une remorque avec un véhicule de moins de 3.5t, la vignette collée sur celui-ci se révèle suffisante.

Quelles sanctions ?



Circuler sur autoroute sans vignette est sanctionné par une amende de 240 €.

Dois-je en acheter une nouvelle en cas de casse du pare-brise ?



En cas de destruction du véhicule ou casse du pare-brise, vous pouvez remplacer gratuitement votre vignette annuelle, version papier. Adressez un courrier contenant une copie du certificat d'immatriculation, la vignette inutilisable et des éléments attestant de la casse à : **ASFINAG Maut Service GmbH, Alpenstraße 99, 5020 Salzburg (Autriche).**

II / Go Box

Qu'est-ce que c'est ?



Il s'agit d'un dispositif permettant le règlement des redevances autoroutières par voie électronique.

Qui est concerné ?



Elle s'applique aux véhicules de plus de 3,5 T (camions, bus et camping-cars lourds). En dessous de 3,5 T, les véhicules doivent justifier d'une vignette.

Quel est le montant de la redevance autoroutière ?



Le tarif est calculé selon la catégorie du véhicule (mode de carburant et classe d'émissions polluantes) ainsi que le kilométrage parcouru.

Quelles sont les modalités de contrôle ?



La détention de la Go Box et sa bonne utilisation sont contrôlées aux portiques de péage, sur les parkings ou en circulation, par les forces de l'ordre ou via les caméras de surveillance.

Comment payer ?



Avant votre déplacement, vous chargez sur la Go Box un certain crédit pour un montant compris entre 75 € et 500 € TTC. La valeur de la redevance due est déduite lors de chaque passage au portique de péage. Vous payez soit au comptant, soit par carte de crédit ou carte essence, sachant qu'une taxe de gestion de dossier de 5 € est appliquée.

A votre retour, vous recevez à l'arrivée un décompte que vous pouvez régler par carte de crédit, essence ou via Go Direkt. Une taxe de gestion de dossier de 5€ sera appliquée, votre compte Go Box est valable 5 ans à compter de sa création.

Quelles sont les sanctions si je circule sans Go Box conforme ?



- 240 € lorsque le péage n'a pas été acquitté,
- 120 € lorsque le paiement a été acquitté partiellement,
- 120 € lorsque l'immatriculation ou la Go Box ne correspond pas aux données du système,
- 240 € lorsque le justificatif de la classe d'émission EURO n'est pas présenté dans les délais impartis ou de manière conforme.